



Para

Michna 2 - Chapitre 8

הַמְקַדֵּשׁ מִי חֲטָאת, לֹא יִנְעוּל אֶת הַסַּנְדָּל. שְׁאֵם נָפְלוּ {ב} מִשְׁקִין עַל הַסַּנְדָּל, נִטְמָא וְטִמְאָהוּ. הֵרִי הוּא אוֹמֵר, מְטִמְאִין לֹא טִמְאוּנִי וְאַתָּה טִמְאָתִי. נָפְלוּ מִשְׁקִין עַל בָּשָׂרוֹ, טָהוֹר. נָפְלוּ עַל כְּסוּתוֹ, נִטְמָאת וְטִמְאָתוֹ. הֵרִי זֶה אוֹמֵר, מְטִמְאִין לֹא טִמְאוּנִי וְאַתָּה טִמְאָתִי:

Celui qui prépare l'eau de la vache rousse ne doit pas porter de sandales, car si du liquide tombe sur la sandale, celle-ci devient impure et le rend impur. Il pourrait alors dire à la sandale : « Ce qui t'a rendu impur ne m'a pas rendu impur, c'est toi qui m'as rendu impur. »

Si du liquide tombe sur sa peau, il reste pur ; mais s'il tombe sur son vêtement, celui-ci devient impur et le rend impur, et il pourrait dire au vêtement : « Ce qui t'a rendu impur ne m'a pas rendu impur, c'est toi qui m'as rendu impur. »



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions